

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**LA CONCEPTION**  
LA NATURE... PAISIBLE.  
**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 mai 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal temporairement relocalisée au 2002, rue des Lilas, La Conception.

**La demande de dérogation mineure # 2025-20014 porte sur la propriété du 48, chemin des Novateurs, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 294 773.**

**La demande vise à régulariser la localisation d'un sauna ayant été implanté à une distance de 1.4 mètre du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage 14-2006, en vigueur lors de l'émission du certificat d'autorisation, exigeait à l'article 5.18 une distance de 3 mètres avec le bâtiment principal et que le Règlement de zonage 21-2024, en vigueur lors du dépôt de la demande de dérogation mineure, exige à l'article 116 une distance de 3 mètres avec le bâtiment principal.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca).

Donné à La Conception le 24 avril 2025.

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 24 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 24 avril 2025.

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière